

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020

Le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs s'est réuni à la CCI du Doubs à BESANCON sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 10 h 00.

**Étaient présents :**

M. Christian BONNET  
Mme Christine COREN-GASPERONI (procuration à M. BONNET jusqu'à son arrivée à 11 h 50)  
M. Marcel COTTINY  
M. Nicolas DIAMANDIDES  
M. Daniel DEFRASNE (départ à 11 h 50 puis procuration à Mme DOUCHEZ)  
Mme Elise DOUCHEZ  
M. Abdelaziz KOUSSOURI  
M. François LAIGNEAU  
Mme Myriam LEMERCIER  
Mme Sylviane MAXEL  
Mme Denise PAUL (procuration à Mme DOUCHEZ jusqu'à son arrivée à 11 h 50)  
Mme Soledade ROCHA  
M. Pascal ROUTHIER (départ à 12 h 45 puis procuration à M. LAIGNEAU)  
M. Denis SCHNOEBELEN  
Mme Danièle TETU  
M. Gérard THIBORD

Mme Nadège GOUJON, représentante du Comité Social et Économique  
Mme Virginie MENIGOZ, Commissaire du Gouvernement

**Excusés :**

M. Mohamed ABID (procuration à Mme MAXEL)  
M. Philippe ALPY (procuration à Mme BOUQUIN)  
Mme Jacqueline CUENOT-STALDER (procuration à M. DEFRASNE)  
M. Jean-Pierre GURTNER (procuration à M. SCHNOEBELEN)  
M. Jean-Louis NORIS  
M. Pierre SIMON (procuration à Mme LEMERCIER)

Mme Vanessa GIRARDET, Commissaire aux Comptes

**Assistaient à la séance :** M. Laurent GAUNARD, Directeur Général Adjoint  
Mme Mireille CORROTTE, Directrice du Développement et du Patrimoine  
M. Frédéric PAPELOUX, Directeur de la Gestion Locative  
Mme Nadia SKAKNI, Directrice des Affaires Comptables  
Mme Lucie LOUVET, responsable communication  
Mme Evelyne VENITUCCI, responsable RH

**Secrétaire de séance :** Mme Elodie HUMBERT

L'ordre du jour est le suivant :

**HABITAT 25 – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020**

**DELIBERATION N° 2020.04.007**  
**INTERIM DU DIRECTEUR GENERAL**

VU l'article R. 421-18 du Code de la construction et de l'habitation, et notamment son 9<sup>ème</sup> alinéa selon lequel « *En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service, désigné par le conseil d'administration. La prolongation de cet intérim pour une durée supérieure à six mois doit être décidée par le conseil d'administration* ».

VU la convocation envoyée le 18 septembre 2020 aux membres du Conseil d'Administration contenant le projet de délibération,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire pour assurer la continuité du service que les pouvoirs du Directeur Général soient assurés par un Directeur ou un Chef de service,

**DECIDE :**

En cas d'absence du Directeur Général, la suppléance du Directeur Général est assurée par le Directeur du Développement et du Patrimoine.

En cas d'absence et d'empêchement de façon simultanée du Directeur Général et du Directeur du Développement et du Patrimoine, la suppléance du Directeur Général est assurée par le Directeur de la Gestion Locative.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 00.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 2 OCT. 2020



Contrôle de légalité

La Présidente,  
Christine BOUQUIN

**HABITAT 25 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020**

**RAPPORT N° 2020.04.007**

**INTERIM EN CAS D'ABSENCE DU DIRECTEUR GENERAL**

L'article R. 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service, désigné par le Conseil d'Administration.

En cas d'absence du Directeur Général, la suppléance du Directeur Général est assurée par le Directeur du Développement et du Patrimoine.

En cas d'absence et d'empêchement de façon simultanée du Directeur Général et du Directeur du Développement et du Patrimoine, la suppléance du Directeur Général par intérim est assurée par le Directeur de la Gestion Locative.

Préfecture du Doubs

La Présidente,  
Christine BOUQUIN

Reçu le - 2 OCT. 2020



Contrôle de légalité

